**—**

**LE « GRAND ORAL »**

**Questions-réponses**

Mai 2021

**Les aménagements de la session de juin 2021**

Les documents indiquant les deux questions présentées par le candidat peuvent comporter des indications de leurs professeurs précisant quelles parties du programme n’auraient pas pu être traitées : **il est important de rappeler que l’épreuve du « Grand oral » n’est pas une épreuve de spécialité**, ni une vérification de connaissances et que l’échange avec le jury se fait dans le champ de la question présentée. Cette précision permettra au jury d’identifier des domaines des programmes qui, bien que connexes avec le sujet choisi par le candidat, n’auraient pas été étudiés.

Les candidats peuvent, pour la première partie de l’épreuve, conserver des notes, rédigées pendant leur temps de préparation. Cet aménagement peut être un appui pour les candidats, et notamment favoriser une plus grande confiance en eux mais il faut veiller à ce qu’il ne devienne pas un obstacle à leur réussite ; les enjeux de l’épreuve n’ont pas changé, ni les domaines de compétences évalués : l’interaction avec le jury est essentielle et la prise de parole ne doit pas être entravée par les notes.

1. **Comment les deux questions des candidats sont-elles validées ?**

**Validation**

Le BO précise que le candidat présente au jury au début de l’épreuve le document présentant ses deux questions. **Il n’y a pas d’envoi en amont.** Ces questions sont notées sur un document signé par les professeurs de la/des spécialité(s) concernée(s) et validé par le chef d’établissement. Il s’agira d’un document académique, sur lequel les enseignants peuvent préciser, **cette année**, les parties du programme qui n’auraient pas pu être traitées.

En voie générale ces deux questions portent sur les deux enseignements de spécialité, pris isolément ou de manière transversale.

En voie technologique les deux questions portent sur l’enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d’une étude approfondie.

**Validité**

L’essentiel est que la question permette une expression personnelle et investie et qu’elle témoigne de l’intérêt du candidat : une question ouverte, qui favorise ensuite l’échange avec le jury et mobilise des qualités d’argumentation et non pas seulement un discours informatif.

1. **Comment se déroule le temps de préparation des candidats ?**

Cette préparation dure 20 minutes. Il est important de privilégier une salle de préparation, avec la présence d’une surveillance et de permettre ainsi que lors de l’épreuve ne soient présents dans la salle que le candidat et le jury. Le candidat peut, pendant ces 20 minutes, élaborer un support d’appui à son propos qu’il présente au jury au moment de sa passation.

1. **Comment sont composés les jurys ?**

Le jury est composé de deux examinateurs.

Pour la voie générale, l’un est nécessairement enseignant de la spécialité sur laquelle s’adosse la question qui a été retenue. L’autre examinateur peut être un professeur de toute discipline.

Pour la voie technologique, un des deux examinateurs est un professeur enseignant la spécialité pour laquelle le programme prévoit la réalisation d’un projet propre à la série. L’autre examinateur peut être un professeur de toute discipline.

Les professeurs **de toutes les disciplines** sont susceptibles d’être convoqués pour l’examen.

1. **Quel est le rôle de chacun des deux membres ?**

Ils conduisent l’épreuve conjointement et interviennent à part égale dans les échanges. Leur regard sur la prestation du candidat se complètent et ils évaluent ensemble les niveaux de maîtrise des candidats.

1. **Le jury peut-il remettre en cause la question présentée par l’élève ?**

La question n’est pas évaluée et le jury n’a pas à la remettre en cause puisqu’elle a été validée par les enseignants. Ce qui importe, c’est la manière dont le candidat s’empare de cette question et témoigne de sa maîtrise des compétences associées à l’épreuve.

1. **Peut-on interroger sur une question transversale si les deux spécialités qu’elle engage ne sont pas représentées ?**

L’une des deux spécialités sur laquelle la question transversale est représentée dans le jury, et il est tout à fait possible d’interroger sur une question transversale même si les deux spécialités qu’elle engage ne sont pas toutes les deux représentées.

1. **Comment sont menés les échanges avec le candidat (temps 2 et temps 3 de l’épreuve) ?**

Le jury est un appui à la parole du candidat et favorise l’expression d’une parole développée et argumentée. Le questionnement doit permettre l’approfondissement, la reformulation, l’explicitation d’une démarche, d’une réflexion. Des questions ouvertes, des relances permettent ce dialogue.

1. **Quelles spécificités pour la spécialité LLCER ?**

**Une partie** du premier temps de l’épreuve peut se faire en langue cible. Il est également possible pour le candidat d’y recourir partiellement dans l’entretien de la deuxième partie : cela doit se faire à son initiative et l’échange ne doit pas devenir un dialogue en langue cible avec un des membres du jury. Il s’agit d’un choix des candidats : une prestation menée exclusivement en français, si elle répond aux attentes de l’épreuve, peut être très bonne.

La troisième partie se déroule uniquement en français.

1. **Quels supports de présentation et quelle utilisation du tableau ?**

Pendant le temps de préparation, le candidat peut, **s’il le souhaite**, réaliser un support écrit, qu’il remet ensuite au jury et qui n’est pas évalué. Ce support sert à appuyer son propos.

Pendant le deuxième temps de l’épreuve, le candidat peut faire usage d’un tableau, s’il lui est nécessaire d’y recourir pour répondre à certaines questions du jury ou approfondir un élément de sa réflexion, cette utilisation du tableau ne doit pas nuire à la prise de parole, l’essentiel est bien dans les interactions.

1. **Comment se déroule le troisième temps de l’épreuve et quels sont ses enjeux ?**

C’est **un échange** avec le jury autour des choix d’orientation du candidat. Comme dans les deux premiers temps de l’épreuve il s’agit de mobiliser des compétences d’expression orale et d’argumentation.

Une adéquation entre la question traitée et les choix d’orientation du candidat n’est pas attendue. Le candidat explique comment son expérience scolaire (enseignements, stages, rencontres, projets…) lui a permis de construire son projet d’orientation. Il peut exprimer des incertitudes, décrire un cheminement qui n’a rien de linéaire.

1. **Comment seront évalués les candidats ?**

**L’évaluation est globale et apprécie l’ensemble de la prise de parole du candidat**, il s’agit d’évaluer un niveau de maîtrise en fonction des domaines de compétences qui sont ceux de l’épreuve.

Pour accompagner les commissions dans cette démarche, des réunions d’entente auront lieu avant l’examen.

1. **Ressources sur le « Grand oral »**

Sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/393/le-grand-oral>

Outil de positionnement : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article5119>

Document de présentation des enjeux de l'épreuve : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/sites/pedagogie.ac-rennes.fr/IMG/pdf/grand_oral_document_ressource_-_academie_de_rennes.pdf>

Vidéos de présentation de l'épreuve :

* <https://www.youtube.com/watch?v=bKw8lvioJhg>
* <https://www.youtube.com/watch?v=KD16B1I7L7c>
* <https://www.youtube.com/watch?v=UnaOmjX-UXY>